

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 22074

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, M. Benoit, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme de La Raudière, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Zumkeller

ARTICLE 49

À l'alinéa 17, après le mot :

« président »

insérer les mots :

« parmi ses membres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer que le président de la Caisse nationale de retraite universelle est bien élu parmi ses membres.